



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Thermalisme et crise du covid-19

Question écrite n° 28825

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation particulièrement difficile des établissements thermaux, tous fermés depuis le 16 mars 2020, en raison de la crise liée à l'épidémie de coronavirus. La saison qui s'annonce, sera catastrophique pour l'ensemble du secteur thermal. En effet, ces établissements subissent des pertes de chiffres d'affaires conséquentes. De ce fait, le coût pour l'assurance maladie du thermalisme habituellement chiffré à hauteur de 300 millions d'euros par an (0,3 % des dépenses de l'assurance maladie) sera bien inférieur en 2020. Aussi, il propose la mise en place d'un dispositif de soutien financier de la caisse nationale d'assurance maladie, qui pourrait s'appliquer en fonction des remboursements de l'année précédente et être plafonné à hauteur de 10 %. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement pour soutenir financièrement les établissements thermaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28825

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3089

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)